

DEMANDE D'ABONNEMENT - STATIONNEMENT

15 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE 2023

- VOUS ÊTES :
- **RÉSIDENTS PRINCIPAL OU SECONDAIRE :**
70€ (pour la période) / 2 abonnements **maximum par logement**
 - **COMMERÇANTS SÉDENTAIRES, SALARIÉS** saisonniers ou cdi,
PROFESSIONNEL DE SANTÉ : 60€ par véhicule pour la période.

Datez et signez ce volet, puis adressez-le accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Cartes grises
- Justificatif de moins de 3 mois de domicile,
de domiciliation du commerce ou de l'activité libérale
- Pour les salariés (*saison ou CDI*) : Une copie du contrat de travail
 L'accord écrit de l'employeur

VALABLE SUR L'ENSEMBLE DES ZONES PAYANTES

(hors abonnement place antioche et place de La Pléiade)

NOM(s), PRÉNOM(s) : _____

ADRESSE : Principale Secondaire

Mail : _____ @ _____

Commerçant sédentaire / salariés Résident permanent / secondaire

Professionnel de santé Antioche

Immatriculation voiture n°1 : _____

Immatriculation voiture n°2 : _____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et en particulier que l'adresse est bien celle de mon domicile.

Fait à Sainte-Marie de Ré, le _____ Signature

Attention : 1 résidence = 2 voitures.

Pas de changement de véhicules possible en cours d'abonnement, (sauf achat nouveau véhicule).

NB : Toute fausse déclaration expose le contrevenant aux peines prévues par les articles L. 433-19 et L. 441-7 du Code Pénal.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre de vous contacter dans le cadre du traitement de votre demande. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction de votre demande.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant.

Vous retrouverez les modalités d'exercice de ce droit d'accès dans notre politique de protection des données.

